



PROFESSEURS CONTRACTUELS



LIVRET DISCIPLINE NSI



TABLE DES MATIERES

<u>1. QUEL CADRE DIDACTIQUE ?</u>	3
<u>2. QUEL AUTRE ENSEIGNEMENT POUR UN PROFESSEUR DE LA DISCIPLINE ?</u>	4
<u>3. LES ÉPREUVES AU BAC</u>	5
<u>4. QUELLES RESSOURCES ?</u>	6
<u>5. ANIMATIONS LIÉES À LA DISCIPLINE</u>	7
<u>6. POUR NOUS CONTACTER</u>	7

1. QUEL CADRE DIDACTIQUE ?

Programmes et horaires :

Comme toutes les spécialités de la voie générale au lycée, l'horaire hebdomadaire pour NSI est de 4 heures en première et 6 heures en terminale.

Les programmes, ainsi que de nombreuses ressources pédagogiques, sont disponibles sur le site Éduscol : <https://eduscol.education.fr/2068/programmes-et-ressources-en-numerique-et-sciences-informatiques-voie-g>

Quelques conseils pour bien démarrer :

- Demander aux collègues de la discipline si une progression commune existe et, si oui, la récupérer ;
- Une fois la progression fixée, construire ses séquences, puis ses séances, avec des objectifs d'apprentissages précis et explicités aux élèves. Veiller à définir un nombre restreint d'objectifs par séance.
- Réfléchir aux supports de travail des élèves : clé USB mais également classeur et/ou cahiers (cours, exercices, cahiers de recherche, de brouillon) ...
- Prévoir un rythme régulier d'évaluation, en variant les situations : devoirs surveillés sur table ou sur machine, devoirs en temps libre, interrogations « flash », QCM, présentations orales, projets informatiques (il est recommandé que la part des projets dans l'évaluation globale soit au moins de 25 %).

Quelques principes pour concevoir une séquence en NSI :

- Lire les programmes et les documents d'accompagnement (il est important de lire le préambule des programmes, car il en explicite l'esprit et la mise en œuvre).
- Définir les objectifs de chaque séance, de chaque séquence et les expliciter aux élèves ;
- Penser à intégrer dans chaque séquence :
 - des questions flash pour favoriser l'acquisition d'automatismes,
 - des exercices d'application et d'entraînement pour stabiliser et consolider les connaissances,
 - des questions à prises d'initiatives pour permettre de mobiliser les compétences et les connaissances dans un exercice plus complexe,
 - ...

Remarque : la présence de l'algorithmique et de la programmation Python ne sont pas nécessaires à chaque séance mais, compte tenu des programmes, son usage doit être régulier.

Vade-mecum :

Le **vade-mecum**, rédigé par les IA-IPR en charge de NSI, a été conçu pour accompagner les nouveaux enseignants de cette discipline. Vous y trouverez notamment des indications détaillées relatives à l'organisation de votre enseignement et quelques conseils (chapitres 3 et 4).

Le vade-mecum est disponible sur l'espace collaboratif tribu : voir la partie « Quelles ressources ? » du présent document pour l'accès).

2. QUEL AUTRE ENSEIGNEMENT POUR UN PROFESSEUR DE LA DISCIPLINE ?

Outre la spécialité NSI, vous pourrez être amené à enseigner en SNT en seconde :

SNT :

L'enseignement de Sciences Numériques et Technologie (SNT) est un enseignement de culture générale d'une durée hebdomadaire de 1h30. Il peut être dispensé par un enseignant de n'importe quelle discipline. Il permet aux élèves d'acquérir les principaux concepts des sciences numériques, pour comprendre l'importance croissante du numérique et ses enjeux. Il s'agit notamment d'aider les élèves à adopter un usage réfléchi et raisonné des technologies numériques dans la vie quotidienne ou professionnelle.

Le programme officiel, ainsi que de nombreuses ressources pédagogiques, sont disponibles dans le vade-mecum et sur le site Éduscol :

<https://eduscol.education.fr/1670/programmes-et-ressources-en-sciences-numeriques-et-technologie-voie-gt>

Autres ressources pour aider à la prise en main de cet enseignement :

Un parcours magistère académique relatif à l'enseignement SNT est accessible à tout enseignant disposant d'une adresse académique :

<https://magistere.education.fr/ac-grenoble/course/view.php?id=9136>

Un MOOC Inria concernant cet enseignement est également disponible :

<https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:inria+41018+session01/about>.

Les collègues de la discipline NSI peuvent aussi être amenés à enseigner en BTS CIEL (cybersecurité, informatique et réseaux, électronique).

3. LES ÉPREUVES AU BAC

Au lycée, suite à la réforme :



Coefficients à partir de la session 2023

En ce qui concerne les enseignements optionnels, chacun d'entre eux est pris en compte avec un coefficient 2 pour la classe de première et un coefficient 2 pour la classe de terminale. Ces coefficients s'ajoutent à la somme des coefficients portant sur les enseignements obligatoires.

Pour en savoir plus sur les modalités du baccalauréat :

<https://eduscol.education.fr/725/presentation-du-baccalaureat-general>

Dans la voie générale,

- La spécialité NSI, si elle n'est pas poursuivie en terminale par les élèves, est évaluée en contrôle continu (coefficient 8) ;
- deux épreuves terminales nous concernent :
 - L'épreuve de spécialité (EDS) pour les élèves qui suivent cet enseignement en classe de terminale (coefficient 16) ;
 - L'épreuve dite du Grand Oral, dont une des questions au moins doit être adossée à la spécialité NSI (coefficient 10).

Focus sur les modalités de l'épreuve terminale de la spécialité NSI : l'épreuve est constituée d'une partie écrite (durée : 3h30) et d'une partie pratique sur ordinateur (durée : 1h).

Les modifications de la [note de service du 11 février 2020](#) relative à l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques de la classe de terminale de la voie générale, sont parues au BO n°36 du 30/09/22 : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo36/MENE2226770N.htm> et au BO n°36 du 28/09/23 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo36/MENE2323020N>

4. QUELLES RESSOURCES ?

Ressources académiques :

- un espace tribu (espace collaboratif sécurisé permettant le partage de documents) sur demande d'invitation auprès des IPR : https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal_v2/tribu-app/
- Un site académique : <https://nsi.web.ac-grenoble.fr/>.
- Le **vade-mecum**, rédigé par les IA-IPR en charge de NSI, conçu pour aider et accompagner les enseignants qui débutent (professeurs contractuels ou professeurs stagiaires) lors de leur entrée dans le métier.
- La **lettre de rentrée des IA-IPR** en charge de NSI qui contient également des informations sur des sujets d'actualité.

Ces deux derniers documents se trouvent sur l'espace tribu académique NSI (dossier : « Documents pour les stagiaires »).

Ressources nationales :

- Éduscol : <https://eduscol.education.fr/>
- Bulletins Officiels de l'Éducation Nationale (BOEN) : <https://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>.

Formation continue :

- Journée de l'inspection et webinaires organisés par l'inspection
- Plateforme M@gistère : <https://magistere.education.fr/>
- Des **formations continues** de l'EAFC (Ecole Académique de la Formation Continue) : consulter le programme académique de formation chaque année sur le site <https://eafc.web.ac-grenoble.fr/>
- Les MOOC de l'Inria, en particulier les cours « Numérique et Sciences Informatiques : les fondamentaux » et « Apprendre à enseigner le Numérique et les Sciences Informatiques » : <https://www.fun-mooc.fr/fr/>

La plateforme [Néopass@ction](#) de l'Institut Français de l'Éducation (IFÉ) propose des ressources réalisées à partir de travaux de recherche fondés sur l'observation du travail des enseignants. Elle propose des situations de classe commentées ou analysées par des enseignants débutants, des enseignants expérimentés et des chercheurs.

5. ANIMATIONS LIÉES À LA DISCIPLINE

Chaque année, des événements ont lieu autour du numérique : concours, semaine académique NSI, vidéos mises en ligne sur le site académique, escape game...

Vous trouverez des renseignements plus détaillés dans le **vade-mecum** ou sur le site académique : <https://nsi.web.ac-grenoble.fr/evenements>

6. POUR NOUS CONTACTER

IA-IPR référent :

Pascal Jaisson pascal.jaisson@ac-grenoble.fr